

Cet exposé terminé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- **D'ADOPTER** le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** le concours financier de la Région Occitanie par l'AAP NoWatt selon le plan de financement suivant :

ORGANISME	MONTANT HT	TAUX
Région Occitanie NoWatt	1 814 119	80%
Etat TEPCV	232 260	10%
Agence de l'eau AG	175 007	8%
Autofinancement CSVSS	46 262	2%
TOTAL	2 267 649	

- **DE S'ENGAGER** à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- **DE MANDATER** le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue de la mobilisation des aides publiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

